



**Séance du Conseil Municipal de DIZY
Du 27 mars 2026 à 17 H 30**

PROCES-VERBAL DE SEANCE

Sur convocation du 23 mars 2026 régulièrement transmise aux membres nouvellement élus, le conseil municipal de cette commune se réunit en séance ordinaire pour l'installation du nouveau conseil, ce vendredi 27 mars 2026 dans la salle du Conseil, pour traiter l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour de la séance :

- Désignation du secrétaire de séance
- Installation du conseil municipal
- Élection du Maire
- Détermination du nombre d'adjoints
- Élection des adjoints
- Lecture de la charte de l'élu local
- Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 3 mars 2026

- **Informations et questions diverses**

Présents : Mme DIART Sylvie, M. BRUNEL Régis, Mme LAFOREST Maryline, M. LAGARDE Valentin, Mme VAUTRAIN Béatrice, Mme ANDRY Marie-Christine, Mme VAUTRAIN Christiane, M. DELSAUT Daniel, M. TELLIER Michel, Mme DESANLIS Céline, M. COURTAILLIER Jean-David, M. DELMAESTRO Vincent, M. LOURDELET François, M. LEHEBEL François.

Absent(s) ayant donné pouvoir :

Mme BERTHIER Lise, pouvoir à M. LOURDELET François

Présidence de la séance

La présidence de la séance est dévolue à M. LOURDELET François doyen d'âge, qui ouvre la séance et en assure la conduite jusqu'à l'élection du maire. selon les articles L 2122-4 et L .2122-7 et 8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT)

Désignation du secrétaire de séance :

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. LAGARDE Valentin est nommé secrétaire de séance à l'unanimité.

M. LOURDELET François, ouvre la séance du conseil municipal à 17h35 et constate que le quorum est atteint avec 14 conseillers municipaux présents sur 15 en exercice.

Les conseillers municipaux procèdent à l'émargement de la feuille de présence.

Election du Maire

M. LOURDELET François préside l'élection du Maire, selon les articles L 2122-4 et L.2122-7 et 8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) au scrutin secret, à la majorité absolue aux deux premiers tours et si nécessaire au troisième tour à la majorité relative et sollicite des membres présents les candidatures.

Il rappelle que tout Conseiller Municipal peut poser sa candidature à la fonction de Maire.

Il invite les candidats à se faire connaître.

Candidat : Mme DIART Sylvie

2 assesseurs sont désignés :

- M. LAGARDE Valentin
- M. DELMAESTRO Vincent

Il invite les conseillers à procéder à l'élection du Maire au scrutin secret (L.2121-21 du CGCT).

Après que chaque membre, à l'appel de son nom, ait déposé son bulletin de vote fermé dans l'urne, le doyen et ses deux assesseurs procèdent au dépouillement arrêté comme suit :

Premier tour de scrutin :

Nombre de bulletins : 15

Bulletins litigieux à déduire : 2

Nombre de suffrages exprimés : 13

Majorité absolue : 8

Mme DIART Sylvie a obtenu 13 voix.

Mme DIART Sylvie ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée Maire et immédiatement installée dans ses fonctions.

Mme DIART Sylvie, Maire nouvellement élue est directement installée dans ses fonctions et préside la suite de la séance.

REPRISE DE L'ORDRE DU JOUR

D2026.08: Détermination du nombre d'adjoints

La Maire rappelle au Conseil Municipal que, conformément à l'article L. 2122-2 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), le nombre d'adjoints est laissé à la pleine et entière liberté des communes.

Il/Elle précise que :

- le Conseil Municipal détermine le nombre d'adjoints ;
- chaque conseil doit compter au moins un adjoint ;
- le nombre d'adjoints ne peut excéder 30 % de l'effectif total du Conseil Municipal, soit 4 adjoints pour un conseil de 15 membres.

La Maire propose donc de fixer le nombre d'adjoints à 3 et soumet cette proposition au vote du Conseil Municipal.

Après délibération, le Conseil Municipal, décide à **l'unanimité** :

Approbation du PV de la séance du 3 mars 2026

Conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, et après lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal du mardi 3 mars 2026 Mme la Maire demande aux conseillers municipaux s'ils ont des remarques particulières à y apporter.

Résultat du vote

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Questions et informations diverses

Le conseil municipal a évoqué le travail préparatoire sur le budget de la commune prévu la semaine du 30 mars 2026.

La commission des finances sera ouverte à tous les membres du conseil municipal afin de suivre l'examen du budget.

Cette commission est programmée pour le 9 avril 2026 et sera suivie du vote du budget prévu vers la mi-avril 2026.

Fin de la séance à : 18h10

Le secrétaire de séance

Valentin LAGARDE